

Sylvain Sénécal

INTRODUCTION

Lire, comprendre et interpréter un document sont des actes marqués par le papier, ses limites, ses possibilités. Mieux encore, l'objet qu'est le document sur support papier détermine en partie les lieux mêmes où il est manipulé; les lieux qui en facilitent la manipulation. Le papier est un objet issu d'une technologie spécifique qui, pour être social, n'en est pas moins vécu individuellement en tant que phénomène sensible pour l'utilisateur.

L'objet papier ne sort pas inchangé de sa relation avec nous. Il est transformé par notre utilisation. L'appréhension du texte est aussi un marquage du document. Celui-ci est corvéable à merci. Il est le miroir de notre vie, reflétant nos errances, nous-mêmes. Conserver du papier recouvrirait donc un enjeu beaucoup plus grand: conserver, au plus profond, ce qui fait notre identité, ce qui est fait de notre identité. Pensons à l'état de nos documents après qu'ils aient été utilisés.

Nous aborderons ainsi le phénomène de la conservation dans une perspective résolument pragmatique; sous le signe des différents moyens et stratégies mis en place par l'archiviste afin de conserver trace des créateurs de fonds. Dans cette veine, on cherche alors à comprendre en quoi le papier est un moyen d'expression pour l'archiviste, considérant qu'une de ses tâches principales est de conserver une certaine représentation de la personne créatrice du fonds d'archives.

La présentation traitera d'abord de la matérialité des documents et de son importance pour la représentation du créateur de fonds d'archives. Nous montrerons ensuite comment les caractéristiques matérielles pertinentes au travail de l'archiviste se révèlent à lui via sa lecture particulière des documents. Cette lecture archivistique du support documentaire sera mise en perspective face à d'autres lectures afin d'en montrer la particularité et les principaux éléments significatifs recherchés. Nous discuterons alors de certaines traces d'usage et d'usure des objets documentaires qui apparaissent à l'archiviste sous forme de signes particuliers. Nous aborderons aussi le document en tant qu'objet occupant une place déterminée dans l'espace et donc

* Ce texte est un approfondissement de la conférence *Papier ou numérique – le document en tant qu'objet de représentation* donnée au congrès de l'AAQ, le 3 juin 2013 à Montebello. Il est principalement le résultat de discussions autour d'un séminaire de maîtrise en archivistique sur la création de l'information animé par l'auteur à l'Université Laval. Que mes étudiants et étudiantes en soit remerciés ici.

nécessairement susceptible d'un rangement et d'un classement qui sont aussi révélateurs, qui disent quelque chose de la personne même. Finalement, nous traiterons des choix de représentation qui s'offrent à l'archiviste lors du traitement de ces dimensions matérielles des documents.

LE DOCUMENT EN TANT QU'OBJET

Toutes les caractéristiques matérielles d'un document sont possiblement signifiantes aux yeux d'un lecteur. Par exemple, prenons le cas de cartes d'affaires qu'une personne peut conserver tout au long de sa vie professionnelle. Considérons une série de cartes plus ou moins semblables dont au moins une est produite sur papier recyclé. Elles réfèrent toutes à la même entreprise. Sur un plan matériel, ces cartes peuvent être de tailles, de couleurs, de polices de caractère variées. De même, le carton peut posséder une épaisseur, une rigidité particulière et être composé de fibres recyclées ou non. Force est de constater que ces caractéristiques matérielles n'influent pas sur la valeur d'information de ces documents. La fonction communicationnelle de ces cartes demeure inchangée quelle qu'en soit la constitution physique. Toutes permettent d'identifier un individu, son titre et ses coordonnées afin de le contacter. Peut-être la qualité générale perçue dans la confection de la carte peut dénoter un certain prestige de l'organisme employeur mais, fondamentalement la valeur « administrative » de cette carte demeure la même.

Par contre, si on se place d'un autre point de vue, si on considère ces cartes sous une autre lecture, celle d'un collectionneur de cartes d'affaires, certainement la valeur attribuée à ces cartes change. On peut penser que, pour un collectionneur, les cartes ayant le plus de valeur sont celles de condition irréprochable (sans taches, sans rognures, etc.). Certainement, ce serait aussi les cartes les plus rares, c'est-à-dire celles qui se retrouvent à très peu d'exemplaires, ce qui nous renvoie donc à une certaine connaissance de l'historique de production de telles cartes et des techniques de production même. Le collectionneur ne considérera pas d'emblée, la valeur administrative de ces cartes. Il les considère en tant que purs objets produits.

Si nous plaçons maintenant ces mêmes cartes sous le regard de l'archiviste, celui-ci les considérera dans le contexte de l'entreprise qui les a produites en se demandant en quoi elles sont représentatives de celle-ci. On pourra remarquer par exemple qu'une seule carte sur la séquence est en papier recyclé grisâtre alors que toutes les autres sont blanches et en papier non recyclé. Ceci peut tenir au fait que l'entreprise a décidé à un certain moment de montrer qu'elle fait un effort environnemental marqué (quoi de mieux qu'une carte d'affaire pour l'afficher). Or, cet effort ne semble pas avoir duré dans le temps puisque les cartes sont redevenues ce qu'elles étaient auparavant. Ce fait devient indice d'un certain état des choses de l'entreprise et de son image de marque. Ceci peut conférer une valeur particulière à la carte sur papier recyclé en tant qu'elle fait partie d'un ensemble comparatif dont elle se distingue. Cette caractéristique matérielle du support, sous un regard particulier, devient donc signifiante pour un archiviste, alors qu'elle ne l'est pas pour l'employé qui utilise la carte, ni pour le collectionneur (à moins que cette technique de production éphémère ait créé une rareté qui lui procure une certaine valeur exemplaire).

Ce même archiviste qui considère ces mêmes cartes en tant qu'elles représentent un individu en particulier recherchera des signes sur le support qui permettent le plus possible de relier ce document à la personne même : des marques d'usure, des traces de doigts, des marques laissées volontairement ou involontairement par la personne. Dans le contexte où on cherche à représenter quelque chose de l'individu possédant ces cartes, toutes les marques physiques des supports deviennent pertinentes et confèrent une valeur à certaines cartes plutôt qu'à d'autres. On remarque ici que ce qui confère une valeur archivistique est à l'inverse de ce qui confère une valeur pour le collectionneur. Les plus marquées par l'individu sont les plus prisées et non les plus « vierges ».

Ainsi, toutes les caractéristiques matérielles d'un document peuvent faire sens, même celles qui ne portent pas une intention consciente pour le créateur. Ce sont les usages du document et les lectures de celui-ci qui sont ici prépondérantes. Les caractéristiques matérielles sont au cœur de la valeur archivistique des documents en tant que moyens de représentation de la personne physique ou morale. Pour l'archiviste, l'objet document est un *indice* de la présence du créateur de fonds, pas pour le collectionneur ou pour l'utilisateur habituel de la carte. Ce que l'archiviste recherche dans le support, c'est le lien à la personne. Ce peut être la graphie, les marques de propriété, les notes marginales, les traces d'usures, les taches, la forme, l'épaisseur du papier, sa couleur ou celle des encres.

Il ne suffit toutefois pas qu'apparaissent ces signes. Comme nous le disions, ils sont des indices de la présence de la personne. Encore faut-il pouvoir valider ce lien, car sans cette validation, nous pouvons tout au plus considérer être en présence de ce qui apparaît être un document ayant appartenu à une personne ou encore une copie, un fac-similé de document. Cette validation, sur le plan matériel toujours, correspond à la datation de l'objet liée, entre autres, à l'état de la matière et aux techniques de production et d'usage apparentes.

Ainsi le document d'archives est un construit en tant qu'il est le résultat de l'identification de caractéristiques matérielles qui le définit comme représentant une personne physique ou morale selon un lien validé. Donc, la valeur archivistique du document d'archives est composée d'un objet matériel utilisé auquel on ajoute un objet intellectuel construit (il représente une personne) ainsi qu'une validation du lien entre le document et la personne.

Ces caractéristiques matérielles, nous le répétons, sont multiples et très variables. Il est impossible d'en faire une liste mais, nous l'avons vu, il est certainement possible d'en présenter de grandes catégories. Toutefois, elles n'épuisent pas les possibilités de représentation de la personne que le support renferme.

LE DOCUMENT – UN OBJET CONSTRUIT

La valeur que l'on accorde au document est quelque chose de relatif; tantôt un même document peut avoir une valeur financière, ensuite une valeur historique ou en même temps une valeur administrative et légale. Cette valeur est basée sur la fonction qu'un lecteur/utilisateur accorde à un document. Il y a des lectures sociales comme des lectures individuelles qui sont mobilisées dans l'attribution d'une valeur documentaire. Il est donc important de discerner qui lit, qui regarde et pour quelles fins.

Il semble y avoir un inconfort particulier à discuter du document en tant qu'objet matériel tout en considérant que tous les critères par lesquels nous tentons de l'approcher sont irrémédiablement subjectifs. Cette subjectivité serait à opposer, semble-t-il, à une sorte d'objectivité qui permettrait à l'archiviste de savoir avec certitude quels sont les objets matériels dignes d'être conservés et ceux dont nous pouvons nous passer.

Pourtant, subjectif n'est pas synonyme d'arbitraire. Il y a quelque chose de personnel dans cet acte de juger de la valeur de quelque chose. C'est la subjectivité. Mais ce n'est tout de même pas un jugement qui ne repose sur rien ou seulement sur notre volonté personnelle. Ce n'est pas purement arbitraire. C'est que l'évaluation de l'objet procède d'une certaine lecture des choses et qui dit lecture dit subjectivité. Pourtant, il existe des lectures sociales, professionnelles. Cette lecture aux contours réglés qui nous préoccupe, ce regard sur l'objet, vise à atteindre un but particulier. Quelles sont les caractéristiques matérielles de l'objet documentaire que nous pouvons percevoir, qui nous permettent d'évoquer son utilisateur, qui permettent de créer un lien entre cette personne et cet objet afin de mieux en parler? Cette finalité est propre à l'archivistique et il faut lire l'objet de façon très particulière afin de la rencontrer. Elle est au fondement même de l'activité d'évaluation des documents et donc de leurs supports.

La question de fond consiste à savoir dans quelle mesure, de quelle façon et selon quelles caractéristiques le support papier joue un rôle dans la constitution de la valeur archivistique des documents. Cette question est importante puisque la réponse déterminera quelles seront les actions que nous poserons lors d'un exercice de numérisation par exemple.

La lecture professionnelle institue en quelque sorte la valeur des documents. Cette valeur est fonction de la finalité à laquelle on destine quelque chose et à son utilité. Ainsi, un objet tel un document technologique doit rencontrer certaines conditions pour que lui soit accordée une valeur juridique. Selon l'article 9 de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, L.R.Q., c. C-1.1 (LCCJTI) :

Des documents sur des supports différents ont la même valeur juridique s'ils comportent la même information, si l'intégrité de chacun d'eux est assurée et s'ils respectent tous deux les règles de droit qui les régissent. L'un peut remplacer l'autre et ils peuvent être utilisés simultanément ou en alternance. De plus, ces documents peuvent être utilisés aux mêmes fins.

Il suffit ici de remplacer «valeur juridique» par «valeur archivistique ou patrimoniale» pour sentir que rien ne va plus, que les conditions qui sont définies ici ne sont pas suffisantes à établir une telle valeur. Ainsi,

Des documents sur des supports différents ont la même valeur *archivistique* s'ils comportent la même information, si l'intégrité de chacun d'eux est assurée et s'ils respectent tous deux les règles de droit qui les régissent. L'un peut remplacer l'autre et ils peuvent être utilisés simultanément ou en alternance. De plus, ces documents peuvent être utilisés aux mêmes fins.

C'est une question pourtant importante car à l'article 20 de cette même loi, on stipule que les supports originaux peuvent être détruits sous certaines conditions après une telle substitution de supports.

Toutefois, doit être conservé sur son support d'origine le document qui, sur celui-ci, présente une valeur archivistique, historique ou patrimoniale eu égard aux critères [inexistants jusqu'à maintenant (SS)] élaborés en vertu du paragraphe 1 de l'article 69, même s'il a fait l'objet d'un transfert.

Il devrait ainsi exister certaines caractéristiques des supports originaux d'information contribuant à la valeur archivistique des documents. Quelles sont-elles? On devrait pouvoir discuter objectivement de ces caractéristiques et de leur fonction relative dans la constitution de la valeur archivistique. Que leur identification procède d'une lecture qui fait appel à la subjectivité du lecteur ne change en rien la nécessité d'approcher l'étude de ces objets et de leurs caractéristiques de façon objective.

Les auteurs ont souvent tendance à commencer par la recension et l'étude des définitions des différentes valeurs des documents. Et il en existe plusieurs qui semblent mobilisées autour de l'objet matériel qu'est le document : valeur monétaire, esthétique, artistique, de preuve, informationnelle, patrimoniale, intrinsèque, d'*exhibit*, *scholarly*, etc.

Nous n'allons pas approcher le problème de cette façon : trop de recoupements entre les types de valeur, chacun apportant son ensemble particulier, subjectif et même arbitraire dans ce cas-ci. Si on n'y prend garde, nous discuterons bientôt uniquement des classifications de la valeur des objets documentaires plutôt que de leurs caractéristiques elles-mêmes. Ou encore nous discuterons de ces caractéristiques en tentant de les classer à l'intérieur de ces systèmes de valeur; sans jamais être avancé quant aux caractéristiques pertinentes et leur raison d'être pour l'archiviste, leur fonction dans le travail archivistique.

Une lecture des auteurs ayant spécifiquement traité de ce sujet (NARA 1982; Walker 1987; Ogden 1989; ANQ, 1999) a permis de dégager, pour les supports du document, quatre fonctions qui intéressent les archivistes : valider l'information portée (par la datation du support); relier l'objet à une personne ou un événement; présenter en tant que produit fini et étudier sa fabrication.

Souvent, lorsque l'on considère la valeur représentative des supports, certaines caractéristiques ont tendance à être réifiées. Il en est ainsi notamment du critère de l'âge des documents et de leur rareté. Deux critères considérés comme absolus. Si le document est vieux et/ou rare alors il doit nécessairement être conservé. D'autres caractéristiques sont plutôt associées au regard que l'on porte sur les personnes ou les événements que l'on veut représenter. On confond les critères associés aux supports mêmes et leur capacité à évoquer quelqu'un avec des critères permettant de sélectionner les personnes qui feront l'objet d'une représentation : notoriété (des individus), dates charnières (d'événements), etc.

Selon cette logique, un support d'information devrait être conservé si on peut le relier à une personne possédant une certaine notoriété. On confond la valeur du support dans la représentation avec un jugement sur la personne représentée même. Cette confusion est compréhensible car la valeur de l'objet matériel est associée à sa capacité à bien évoquer une personne. Plus cette personne est considérée importante, plus le document possédera de la valeur aux yeux de tous. Toutefois, ce support a d'autant plus de valeur qu'il permet de réaliser cette association avec la personne.

Sa capacité à bien le faire ne dépend pas de la personne mais des caractéristiques matérielles du document qui sont perceptibles par le lecteur. Il ne faudrait pas qu'un jugement (toujours politique) sur l'importance historique des individus soit occulté par une transposition de celui-ci dans des critères de sélection de supports de documents qui apparaissent pseudo-objectifs. Ce serait alors arbitraire.

Il ne semble pas y avoir ainsi de critère absolu de la valeur des supports documentaires. Ils semblent toujours soumis à notre regard et à nos buts particuliers. En ce sens, le document est un objet matériel produit mais aussi et surtout un objet intellectuel construit par le regard qu'on y porte. Il faut donc voir de quelle façon les caractéristiques sont révélées et les valeurs appréhendées au moyen de la lecture.

Si la valeur est assignée au document sur la base de son usage, de sa fonction et ce, au moyen de la lecture, on peut dire que nous assistons ici à une véritable construction du document où sa dimension d'objet est importante. En fait, ce bout de texte de Bustarret (1999, 95) en révèle toute la profondeur.

Le matériau ne recèle à nos yeux des secrets que dans la mesure où il est pris, en tant que support, dans une relation étroite et singulière avec les gestes de l'écriture : non pas en tant que pratique généralisable, mais par ce contact indicible, dans l'instant unique, qui laisse, outre les signes, une trace vive sur ce papier.

Le document est ici un objet marqué de façon spécifique, c'est-à-dire en tant qu'il est une sorte de signe, de symbole même de la personne que l'on cherche à représenter. En ce sens, nous sommes placés sous la gouverne particulière des supports et de leurs fonctions permettant de nous relier à une personne. Ce lien en est d'abord un de signification, la résultante d'une interprétation. Une marque nous parle de quelqu'un en tant que ce quelqu'un se présente dans notre champs d'interprétation; en tant qu'il nous affecte, ne nous est pas indifférent.

Par ce simple constat, il est certain que l'archiviste, en tant qu'il est engagé dans une telle lecture, se doit d'être sensible aux marques, à ce qui parle de l'individu. Il s'engage lui-même. Sa subjectivité entre toujours en ligne de compte. Ce lien est aussi toujours-déjà un lien affectif, c'est-à-dire que le mode sous lequel semble se révéler ce lien entre objet et personne est celui de l'émotion, du sentiment.

Deux perspectives peuvent être prises face au papier : une approche plus personnelle, individuelle et une approche professionnelle, archivistique. L'objet est ainsi construit, il devient intéressant en tant qu'artefact sous ce regard. Les gens, d'emblée, semblent percevoir une relation personnelle au papier dans leur vie de tous les jours. Le papier gagne alors en importance à la mesure de l'investissement personnel que l'on fait de nos activités. Le papier est important comme matière lorsque l'on veut s'exprimer soi-même, laisser une trace ou pister les traces de l'autre. Ce qui importe donc c'est d'abord le lien que l'on peut créer entre un individu et le support.

Le papier, support de l'écriture, en est aussi la métaphore : remettre son papier, conserver les papiers d'un écrivain. Le papier-objet a-t-il fini par prendre le pas sur la pensée qu'il exprime ou véhicule? Il peut en tout cas en reproduire la charge affective, historique ou même sacrée, comme le feuillet du Mémorial de Pascal, porté dans son scapulaire jusqu'à sa mort et précieusement conservé à la Bibliothèque nationale de France. (Prévost 1999, 180)

L'interrogation glisse alors rapidement vers le fonctionnement de ce lien : cette émotion qui peut être induite dans la mise en scène, la théâtralité de l'exposition d'archives, comme dans la production de la copie. Qu'est-ce qui est alors important ? La production de cet effet émotif auprès du lecteur quels qu'en soient les moyens ? Le maintien du document dans sa forme d'origine ?

À ce point-ci, nous résumerons de manière quelque peu provocante l'état de notre discussion. Face à l'article 9 de la LCCJTI évoqué plus haut :

Des documents sur des supports différents ont la même valeur juridique s'ils comportent la même information, si l'intégrité de chacun d'eux est assurée et s'ils respectent tous deux les règles de droit qui les régissent. L'un peut remplacer l'autre et ils peuvent être utilisés simultanément ou en alternance. De plus, ces documents peuvent être utilisés aux mêmes fins.

On pourrait alors presque dire que *Des documents sur des supports différents ont la même valeur émotive, sentimentale s'ils comportent la même information*, etc. Dans la mesure où notre *perception* de ce support rend une impression d'origine, de caractère unique. Si le mécanisme des caractéristiques pertinentes à établir le lien avec une personne fonctionne sous ce régime de copie, nous pouvons (presque) dire que nous sommes en présence du même document.

Le papier est moyen d'expression personnel, un miroir de papier et à ce titre, chacun est libre de l'usage et de la destruction de ses documents personnels d'un point de vue archivistique. Pourtant, la loi dit autre chose, possiblement, et l'archiviste en nous aussi. Cette ambivalence perçue, c'est celle du regard personnel et du regard professionnel sur l'activité expressive de l'individu au moyen du support papier. Nous croyons que sous l'angle individuel, on a très peu exploré les possibilités évocatrices du support papier.

Par ailleurs, outre ses capacités expressives, le papier devient intéressant en tant que technologie de production documentaire. À ce titre, il n'y a pas une séparation nette entre activités personnelles (papier) et activités professionnelles (électronique). L'écriture électronique, la composition par exemple, nécessite beaucoup d'impression de papier, et donc beaucoup de rangement, etc. Cette utilisation est toute aussi significative pour l'archiviste mais elle semble dévaluée sur un plan personnel.

Or, aujourd'hui, avec l'avènement de la numérisation du document sur support papier, nous sommes face à la disparition du caractère unique de l'objet papier. Bustarret convoque ici les expériences photographiques des manuscrits de Duchamp.

On peut considérer qu'il s'agit d'un transfert de support, qui modifie profondément la nature même de l'objet manuscrit : d'une série matériellement hétérogène d'objets uniques, on passe à une série matériellement homogène (sur papier photographique) d'objets multiples (tirage à plusieurs exemplaires), sans pour autant altérer la forme de l'écriture (à la différence d'une publication imprimée). (Bustarret 1999, 93)

Au sens de la LCCJTI, il existe trois fonctions à un document original :

1. Source première d'une reproduction
2. Présente un caractère unique
3. Est la forme première d'un document relié à une personne

Le résultat de la numérisation amène une homogénéisation, c'est-à-dire que ce résultat ne peut pas être considéré, par rapport au manuscrit et à ses caractéristiques matérielles, la source première d'une reproduction, ni la forme première d'un document relié à une personne. Dans ce dernier cas, parce que ce qui relie est justement l'ensemble des caractéristiques matérielles du manuscrit.

Il peut toutefois présenter un caractère unique : il est possible de décrire le manuscrit d'origine de façon à en rendre son image unique, lui assigner une marque d'identification quelconque (comme dans le domaine des sérigraphies par exemple). On peut alors décrire les caractéristiques matérielles sans les préserver. Ceci ne relie plus le document à la personne via la préservation de ses caractéristiques matérielles mais par leur description. Il y a donc, au-delà des caractéristiques matérielles des documents eux-mêmes, toute une stratégie de préservation de ce qu'elles ont de significatives à mettre en place.

Plus largement, on doit prendre acte de cet élargissement du monde des objets dans la représentation en ce qui concerne les documents nés numériques. Ce que révèle Prévost (1999) dans son texte consiste en une lecture de l'usage du papier dans la perspective générale de l'acte d'écriture de l'écrivain. Cette perspective est toujours valable aujourd'hui. Même dans le monde numérique, l'écrivain/rédacteur est entouré d'objets qui sont un véritable miroir de papier. Livres, piles de documents brouillons, éparpillement spatial de son mode d'appréhension du monde qu'il est possible encore de nos jours d'évoquer. Le monde des objets matériels demeure dans l'univers du virtuel. Il y a co-présence des deux mondes.

Même en présence d'un document dont il a été prouvé, par l'analyse de son support, qu'il n'est pas ce qu'il prétend être, qu'il ne nous relie pas à une personne de façon probante, comme dans le cas du suaire de Turin par exemple, il maintient une certaine valeur patrimoniale. Le bien culturel à valeur patrimoniale se constituerait alors à partir d'une charge émotive en provenance du lecteur, de la société, qui investit un objet, afin de créer littéralement ce bien culturel. Le suaire n'est pas un *indice* matériel de la présence du Christ, puisqu'il n'en a jamais eu l'usage mais plutôt un *symbole* de celui-ci. C'est dans cette nuance, il me semble, que réside la différence entre valeur archivistique et valeur patrimoniale. Ce ne sont pas les mêmes caractéristiques matérielles qui jouent alors. La valeur archivistique aurait exigé une datation du support correspondant à la vérité historique du Christ. La valeur patrimoniale se « contente » des marques sur un linceul de ce qu'on considère être son visage.

La première va de l'objet vers la personne selon un mode d'interprétation qui se soucie en quelque sorte d'une certaine légitimité probatoire. La valeur patrimoniale semble aller, quant à elle, d'une certaine conception de la réalité, de la société, d'une certaine lecture des choses, des événements et des acteurs vers les objets pour leur conférer un sens qui leur échappe. Elle constituerait donc la raison même de s'intéresser à tel ou tel personnage, tel événement au départ. Dans le premier cas l'objet est marqué par l'usage et c'est en cela qu'il nous intéresse. Dans le second cas, l'objet est marqué par l'interprétation de la personne qui est à représenter, et c'est cette interprétation qui investit l'objet de sa valeur au-delà même des marques.

Au-delà de la théorie, est-il possible de départager ainsi les différentes valeurs? Probablement pas, puisque l'archiviste fait partie de la société et est soumis aux mêmes

discours et cadres sociaux qui investissent l'interprétation. Nous sommes ainsi entraînés vers la représentation du créateur de fonds que se fait l'archiviste et le type de lien interprétatif que ceci induit. En effet, il est remarqué par Bustarret :

Toutefois, si elle est menée avec rigueur, la collecte d'indices matériels issus de l'examen du papier joue un rôle parfois déterminant dans l'étude des manuscrits et de la genèse des œuvres. Restés largement inaperçus par les écrivains eux-mêmes, ces indices sont, à la différence des opérations textuelles, peu susceptibles de faire l'objet de manipulations intentionnelles ou de mises en scènes *a posteriori*. Et c'est précisément *parce qu'elles échappent à tout contrôle de la part de l'auteur* (mon emphase) que ces traces révèlent – si l'on se réfère à la théorie de Morelli comme à celle de Freud – les gestes de l'écrivain au travail, qu'elles permettent parfois de restituer avec une déconcertante acuité. (Bustarret 1999, 6).

Ce lien est intéressant dans la mesure où l'usage de l'objet est inconscient par son utilisateur. Il semble que cette conception des choses est très différente de celle de l'archiviste qui possède une vue nettement plus positiviste de l'histoire et de ses acteurs. En fait, le créateur de fonds est un agent intentionnel de l'histoire. On croit qu'en représentant cette personne, nous atteignons à une certaine compréhension de l'histoire par ses agents et principaux acteurs et événements. Cette vue positiviste de l'histoire induit une vision du créateur de fonds comme étant quelqu'un dont il faut réunir les documents produits ou reçus dans le cadre de ses activités.

D'emblée le lien entre objet et créateur de fonds est un lien positif. Les marques pertinentes sont, au départ, des marques d'un usage intentionnel. C'est toutefois la perception première que nous en avons et non une vision inconsciente. La lecture archivistique de l'objet cherche d'abord et avant tout un lien positif entre l'objet et son usager (intentionnel) et non un lien inconscient. Pour l'archiviste, un objet est d'autant plus pertinent que la personne est jugée importante. L'archiviste est alors peu susceptible d'être sensible *a priori* aux marques d'un usage inconscient des documents et à leur signification. Cet aspect reste probablement sous la loupe et la sensibilité des littéraires et des historiens.

USAGE ET USURE DE L'OBJET DOCUMENTAIRE

Chez Prévost, l'usage conscient du papier est un révélateur de l'écrivain qu'un archiviste peut comprendre et utiliser dans ses gestes d'évaluation, d'organisation et de description documentaire. Son étude permet de discerner certains moments de l'écriture (manuscrit, copie, dessin, etc.). Il est utilisé parfois en fonction de l'œuvre (couleur du papier, forme, qualité); leur forme générale est souvent caractéristique d'un auteur et de ses manies d'écritures (pliage de feuilles, reliure en cahier). Ici, l'écrivain entretient une relation consciente à l'objet papier qui permet son étude et son interprétation en fonction d'une personne.

Chez Jackson (2001), les *marginalia* sont déjà un peu plus problématiques. Sont-elles acceptables? Pour qui? Que devons-nous en faire? Si les caractéristiques des livres ne traitent pas directement des auteurs en tant qu'ils sont créateurs de fonds, alors quoi? Participent-elles d'un patrimoine commun qui doit être pris en charge par d'autres? Sont-elles intéressantes uniquement pour les historiens qui étudient alors

les cercles littéraires, les lectures entretenues par un auteur, etc.? Les *marginalia* sont consciemment réalisées mais elles n'ont pas toujours un rapport direct à l'auteur d'un livre ou à un lecteur particulier. Ainsi, on remarque qu'elles peuvent posséder plusieurs valeurs : associative, informative, probatoire, de témoignage, historiques et même (surtout) talismanique.

Ces valeurs (ou l'absence de valeur des *marginalia*) se constituent aux yeux de plusieurs personnes différentes : l'annotateur lui-même, le lecteur, le bibliothécaire, l'historien, l'archiviste, l'utilisateur de bibliothèque. Plus de gens sont impliqués dans l'usage des *marginalia*, plus leur valeur sera variable. Il y a donc plusieurs raisons de ne pas aimer les notes marginales selon que nous sommes bibliothécaires, utilisateurs de bibliothèques, etc. Pourtant, il n'y a pas unanimité. Parfois, on aime lire les notes, on s'engage alors d'une certaine façon dans une forme de conversation avec d'autres lecteurs. C'est notre rapport de lecteur qui est ainsi en cause. Dans d'autres cas, il semble que l'on défigure le livre, qu'il perd de ses qualités esthétiques et que l'on ne respecte pas la voix de l'auteur, le texte lui-même, qui ne vient alors qu'au second plan.

Ainsi, les caractéristiques matérielles du document sont signifiantes pour une personne dans son propre horizon d'interprétation. Ce qui oblige à bien identifier qui lit ces caractéristiques et pourquoi. Le bibliothécaire transmet le texte d'un auteur à un lecteur. À ce titre, les notes marginales parasitent la relation à établir entre les membres de ce triangle. Du point de vue de l'annotateur, c'est son rapport à l'auteur via le texte qui est en cause. Il peut être considéré comme intrusion dans un acte privé de lecture ou comme quelque chose de positif dans un enrichissement du texte et une tentative d'établissement d'un rapport d'écriture.

Mais l'archiviste qui lit le document en ayant à l'esprit la représentation d'une personne au profit d'une autre personne, quelles valeurs trouvera-t-il à ces notes? Doit-il détruire les documents annotés par d'autres personnes? Identifier et conserver uniquement les annotations personnelles? Est-ce même possible de le faire lorsqu'il s'agit d'un ensemble d'annotateurs, plus ou moins anonymes? L'archiviste peut-il composer avec une telle collectivité? Ou ne se contenter que de représenter une personne (physique ou morale)?

Une telle réalisation collective est envisagée par Nicholson Baker. Celui-ci se penche, dans *Discards*, sur le sort réservé aux catalogues sur fiches des bibliothèques lors de leur informatisation. En tant que création collective, dont les fiches ont été produites et annotées sur plusieurs décennies par plusieurs bibliothécaires et usagers, ces catalogues sont des documents considérés comme des sortes de monuments. D'un point de vue archivistique, ces fiches de catalogue représentent une réalisation collective qui contient toute l'intelligence des bibliothécaires qui y ont travaillé. C'est donc un miroir de papier des bibliothécaires et de leurs utilisateurs. Pour les bibliothécaires eux-mêmes, Baker soutient que le catalogue papier est aussi un monument, un symbole, un miroir de papier de leur condition.

The card catalog is to them a monument, not to intergenerational intellect, but to the idea of the lowly, meek-and-mild public librarian as she exists in the popular mind. (Baker 1996, 140)

L'usage/usure de ce catalogue sur plusieurs décennies a laissé de multiples traces signifiantes. Doit-on le conserver? Et qui doit le faire? Est-ce un document et quelle est

sa nature? Quelle valeur possède-t-il et pour qui? Pour le bibliothécaire, le catalogue est un outil, une fonction particulière mais il ne semble pas un document comme tel. Baker questionne ce regard en montrant qu'il est possible de considérer autrement ce catalogue sur papier. Il est possible de le considérer en tant que document justement, probablement un document d'archives.

D'un point de vue archivistique, il témoigne de qui? Il semble effectivement s'agir d'un document. Selon Baker, il témoigne certainement de quelque chose; la collectivité des bibliothécaires qui l'a créé et alimenté depuis plus de 50 ans. Il témoigne aussi, par son usage même, son usure, de toute une collectivité qui l'a utilisé; celle de bibliothécaires et d'usagers qui, pourtant, semble difficile à prendre en considération du point de vue de l'archiviste. Parce que des années d'utilisation déposent sur les supports matériels des documents toutes sortes de marques de leur usage, ils portent ainsi la trace de leurs auteurs et de leurs utilisateurs. Ils parlent d'eux tout comme les écrits eux-mêmes. Sous ce regard, le catalogue papier signifie quelque chose que sa version numérique ne peut signifier. Ce sont les caractéristiques matérielles du premier qui sont parlantes : le jaunissement du papier, le noircissement lié à l'utilisation de certaines fiches plutôt que d'autres, l'usure même des meubles de rangement, la calligraphie particulière des bibliothécaires, l'utilisation de différents types de machines à écrire, les annotations personnelles des utilisateurs, l'organisation des fiches en ensembles thématiques particuliers.

Pour Baker, ce document doit être conservé par les bibliothèques elles-mêmes, car elles ont justement charge de conserver ce que nous ne voulons pas conserver nous-mêmes. Ce serait même leur rôle premier, bien avant celui de diffuseur de connaissances. Les documents objets matériels sont, après tout, les seules choses qui nous restent du passé. Les traces que l'usage y dépose sont des indices de quelque chose. Ce quelque chose n'est pas toujours, sinon par une très grande extension de l'esprit, un créateur de fonds, une rassurante personne physique ou morale dont la compréhension semble la clé de toute l'histoire. Ces objets peuvent être collectivement créés ou utilisés dénotant plus et autres choses que ce fameux agent de l'histoire¹.

Il semble que le pouvoir de représentation que l'on accorde à toutes ces marques d'usage de ces supports de documents est d'autant plus grand qu'il joue à l'intérieur d'un sentiment de lien entre le papier et la personne qui le constitue en document. Ce lien est pour beaucoup nourri et maintenu par un sentiment de propriété.

Le sentiment de propriété face aux documents semble nous autoriser à en faire ce que nous voulons lorsqu'ils nous appartiennent à titre personnel mais, à titre d'archiviste, ce semble être autre chose. Être propriétaire semble nous conférer des droits et des responsabilités particulières face à la conservation et la mise en valeur des documents. C'est d'ailleurs bien sous cet angle de conservation et de propriété que Baker interroge les bibliothécaires face à leur mission. On demande aux bibliothécaires de conserver justement les livres et les documents auxquels personnes ne tient assez pour en être propriétaires. C'est ce à quoi on s'attend d'eux. Toute la question des marques physiques dans les livres peut être abordée via ce sentiment de propriété. On voit que les notes marginales sont des indicateurs, des révélateurs de la pensée de quelqu'un, un signe même de propriété mentale face au contenu. Selon le point de vue où on se place, des attitudes variées peuvent apparaître face au marquage des

livres. D'un point de vue individuel on semble dire que l'on peut marquer comme on veut nos livres, lorsqu'ils sont de propriétés publiques c'est autre chose.

Les attitudes et la signification des notes marginales varient selon que nous sommes annotateur (signe de dialogue avec le texte), lecteur (signe de propriété intellectuelle), bibliothécaire (signe de manque de respect), historien (pas de signe, uniquement intéressant pour le contenu), archiviste (signe à interpréter collectivement quant aux activités d'une personne, témoignage de ce qu'elle a lu, pas lu, etc.), etc.

Autant de lecteurs, autant de valeurs: associative (lien entre personnes et propriétaires – signature), talismanique (le feeling du livre tenu par...), informative (notes comme précision au texte), de preuve (Qu'a-t-il lu?), témoignage (pensée d'un groupe, d'un cercle), historique (étude de la lecture). On retrouve d'ailleurs chez Jackson, qui étudie les notes marginales produites par les lecteurs de livres, quelque chose du principe de provenance.

Once outside the annotator's own collection and deprived of their connection with a known reader, such books are unremarkable except in bulk. (Jackson 2001, 239)

Ce qui nous amène au nécessaire et inévitable classement des objets que sont les documents.

CLASSEMENT ET RANGEMENT DES OBJETS DOCUMENTAIRES

Manipuler des objets, c'est d'abord les classer, leur affecter un ordre particulier et celui-ci n'est jamais sans signification. L'ordre matériel est toujours le miroir d'un certain ordre mental. Bien que les objets nous soient extérieurs, leur appréhension, ce qui en fait pour nous des documents, est toujours intérieure. Aussi, selon l'utilisation qui est faite des objets – le regard qui les constitue en documents – le classement sera variable: documents de travail versus le «dossier classé» par exemple.

On s'aperçoit ainsi que tous les classements sont temporaires et répondent à des besoins particuliers. Le classement des objets est donc une forme de réalisation matérielle d'un certain état mental. Tous les classements sont alors possibles. Il s'agit toujours d'une activité de surimposition d'un état de compréhension des choses à une réalité donnée. Ces classements ne peuvent donc pas être universels, car tous ne pensent pas et n'appréhendent pas le monde de la même façon. Ainsi, même le désordre complet peut avoir une signification pour quelqu'un sous un regard quelconque, c'est ce que Borges (1956) nous enseigne dans *La bibliothèque de Babel*.

Comme pour la lecture et pour l'interprétation des caractéristiques matérielles d'usure des objets, la signification émerge de l'interprétation de chacun. Les classements ont donc toujours une signification, ils offrent du sens. Est-ce qu'ils en offrent autant et possèdent la même importance que le contenu informationnel des documents? Le contenu des documents nous dit quelque chose d'une personne et l'interrelation de ces documents entre eux autour des activités dans lesquels ils sont utilisés aussi. Mais l'objet matériel aussi dit quelque chose, son classement, son ordre original, ses odeurs, sa texture, etc.; tout ce qui passe par nos sens peut être un indice de la présence de cette personne et un moyen puissant de représentation. Quels indices conserver? Jusqu'où allons-nous pour le faire? Il n'y a pas de barème mais une question fondamentale s'impose ici: les documents sont-ils plus importants que les systèmes de classement?

Dans *Disrespecting Original Order*, Boles pose la question et d'une certaine façon, la poser c'est déjà y répondre. Important pour quoi au juste? Il est clair que pour Boles, c'est l'accès au contenu intellectuel des documents qui est ici en jeu. Le classement matériel des documents est intéressant, significatif même, mais il doit céder la place au contenu des documents eux-mêmes, s'il ne permet pas d'y accéder de la façon la plus efficace possible. C'est le terme d'*usability* qui est utilisé ici pour qualifier cette fonction du classement.

Ainsi donc, avant tout, le travail archivistique en serait un d'accès et de repérage. On le voit ici, Boles se place au sein d'une définition des tâches archivistiques alignée sur une perspective informationnelle. Cette première question relative au rôle, somme toute secondaire, des systèmes de classement a des répercussions quant au rôle spécifique de l'archiviste dans sa tâche de représentation du créateur de fonds. Ceci se traduit par une autre question : les documents, leur contenu est-il plus pertinent, plus dévoilant de la pensée de son auteur que son organisation matérielle?

Il semble que Boles réponde résolument oui. Le classement est définitivement une activité secondaire, après que tout soit consommé, après que tout soit dit, en quelque sorte.

It is in the completed documents that they express their deepest thoughts and profoundest emotions. Documents are filed when this process is finished. Filing is a secondary activity, constrained by a finite number of logical organizational schemes. (Boles 1982, 29)

Pourquoi conserver alors une notion de fonds, une notion de provenance, si le but est l'accès au contenu. Le classement semble ici relégué à une pure fonction subalterne de repérage, offrant, certes, une relative image de la personne, une valeur de témoignage particulière mais qui, somme toute, n'est pas une expression forte du créateur de fonds. Le classement est une sorte d'organisation matérielle répondant à une logique de repérage assez limitée et dont les types sont en nombre restreint. Pourtant, est-ce vrai que le classement des objets documentaires est une activité secondaire n'intervenant qu'après que l'on se soit exprimé à l'aide de documents?

Tous les classements semblent se valoir, tous les classements sont possibles, ne pouvant être limités que par l'imagination d'un Borges par exemple. Concrètement, ils sont plus qu'un outil de repérage, ils sont le reflet, la représentation d'une façon d'appréhender le monde : la chosification des catégories par lesquelles nous appréhendons le monde à un moment donné et à partir duquel nous en appelons de nouvelles. Rien de plus fluctuant que le classement. Un classement unique, universel? Pour appréhender définitivement l'univers, le monde, mon monde, ce que je suis? Il y a là les tentatives d'élaborer des plans de classement standardisés des documents d'archives dans un but d'économie de temps, d'argent, d'effort; dans un but d'efficacité de repérage.

Peut-on toutefois soutenir sérieusement que nous représentons quelque chose de la personne ce faisant? L'archiviste transforme le miroir de papier en décor de carton-pâte qui n'accueille plus que les spectres de personnages, réduits qu'ils sont au contenu textuel des documents au sein desquels ils sont sensés s'exprimer et que des chercheurs de contenus sont sensés appréhender dans leur essence même. C'est ainsi

que l'archiviste devient professionnel des sciences de l'information. Le classement est un mode de repérage.

Simple usability transforms the organizational objective of the archivist from slavish preservation of file clerks' work to the fullest possible availing of the creator's mind for the use and enrichment of all who would care to examine it. Clearly such a goal shows the profoundest respect for the creator. It goes far beyond the simple respecting of order. (Boles 1982, 31)

Peut-être pouvons-nous encore nous rabattre sur la «description du contexte» si on ne peut le préserver dans la matière même? Mais est-ce encore un travail d'archiviste? Est-ce celui de l'historien? Finalement, conserver et accéder le contenu intellectuel serait-il le fin mot de toute l'archivistique? Nous sentons que non mais nos pratiques disent oui.

Et s'il y avait donc une infinité d'organisations matérielles, limitées seulement par l'objet même et ses contraintes pratiques; s'il y avait une infinité de signification à ces organisations et si elles étaient fluctuantes au gré de notre appréhension du monde? C'est le sens même de l'interrogation personnelle de Perec dans *Penser/classer* :

Que me demande-t-on au juste? Si je pense avant de classer? Si je classe avant de penser? Comment je classe ce que je pense? Comment je pense quand je veux classer? (Perec 1985, 154).

Peut-on même répondre à de telles questions? Et même s'il nous est impossible d'y répondre, «Tout classement, même arbitraire, parce qu'il est un ordre particulier, finit toujours par se charger de sens.» (Pérec 1985, 161) L'organisation matérielle des documents a toujours une signification pour celui qui la regarde; organisation qui, par ailleurs peut être tout à la fois consciente et en partie inconsciente. La psychanalyse n'est jamais bien loin de Perec non plus d'ailleurs. La pensée originale vient d'un tel brassage, de tels classements sans cesse refaits.

...il faudrait parler de tâtonnements, de flair, de soupçon, de hasard, de rencontres fortuites ou provoquées ou fortuitement provoquées : méandres au milieu des mots; je ne pense pas mais je cherche mes mots : dans le tas, il doit bien y en avoir un qui va venir préciser ce flottement, cette hésitation, cette agitation qui, plus tard «voudra dire quelque chose». (Pérec, 1985, 173-4)

Le classement des objets est ainsi une forme de réalisation matérielle d'un certain état mental qui forme l'expression en formant la pensée; qui *est* expression, ce classement dit quelque chose de moi et demeure après que je me sois exprimé. La notion de fonds d'archives, d'un point de vue matériel est un classement particulier d'objets et l'ordre original des documents est un autre classement particulier qui dit justement quelque chose de ce qui reste. Mais qui parle alors ainsi?

On peut voir que le classement, original ou non, révèle toujours quelque chose de l'archiviste lui-même, de sa lecture particulière des choses, de sa façon de penser le ci-devant créateur de fonds par exemple. Bien sûr, il y a des considérations économiques et réglementaires qui guident les choix en matière de sélection des documents. Mais au-delà? Doit-on garder cet objet plutôt que celui-là? Tous, en l'état? Et tout convertir par ailleurs au numérique? Tout ceci dépend de la sensibilité de l'archiviste à la personne en cause, à la justesse de la représentation qu'il se fait de celle-ci.

Selon le *Grand dictionnaire terminologique*, ranger consiste à disposer des articles selon certains critères d'ordre et classer est l'action de ranger matériellement des documents suivant une classification. Classer semble donc un fait d'abord intellectuel : soumettre la disposition matérielle d'un document à un ordre intellectuel préétabli. Une classification a donc toujours déjà un statut social. Il existerait alors des classements plutôt sociaux que nous voyons poindre en grand nombre du côté de Petroski (2000) par exemple. Des classements plus personnels, plus privés, existent aussi. Ceux-là n'ont certainement pas le même statut. On peut même se demander s'il s'agit justement d'un ordre intellectuel préétabli. Peut-être ne sont-ils que des ordres «post-établis», c'est-à-dire après le fait; après que nos rangements nous aient révélés leurs critères, en fait, *nos* critères. Le rangement serait ainsi plutôt un geste de disposition matérielle duquel il semble nécessaire d'induire les critères qui auraient présidé à son exécution. Dans les deux cas, cette organisation est dévoilante, elle est parlante de la personne même. Un peu comme on reconnaît souvent quelqu'un au désordre caractéristique de sa chambre, de son bureau, etc.

Ranger, c'est avant tout une affaire d'aménagement des objets dans l'espace. Les principes qui définissent le rangement sont variés mais ils sont tous relatifs d'abord et avant tout à notre rapport à l'objet et à l'espace. Un objet qui est à nous ne sera pas rangé de la même façon, selon les mêmes principes, que ce qui n'est pas à nous. Il le sera différemment selon la définition de notre espace de vie et le contrôle que nous en avons. Il existe des frontières imaginaires de notre espace et ceci influence nos choix de rangement : les lieux privés, personnels ou encore ceux qui sont communs ou partagés (la chambre, le salon, la bibliothèque, le beau meuble de rangement personnel, etc.).

Notre activité de rangement, de façonnement de l'espace, laisse des traces de nous-mêmes dont nous ne sommes pas vraiment conscients. Notre bibliothèque, notre bureau, nos lieux de vies ont une personnalité unique, la nôtre, qui ne peut s'épuiser dans une sorte de classement systématique des choses. Même dans le monde des documents numériques, nous ne quittons pas pour autant celui des objets matériels qui entourent leur usage. Le «tout à l'électronique» en archives ne nous dispensera pas de cette question sur les traces de vie que laisse tout individu autour de lui et qui sans cesse l'annoncent et l'identifient.

Le rangement est ainsi plus subjectif que le classement, lié à des motivations et des critères personnels parfois conscients mais aussi largement inconscients, ou, à tout le moins, pas vraiment explorés. Car il s'agit ici justement d'une exploration de ce qui nous anime en fait. Les investigations de Percec ne sont rien d'autre à ce chapitre. Au départ, ce qui semble réunir les objets sur sa table de travail, c'est le hasard, l'éphémère ou la nécessité directe et c'est de là que l'on part à la recherche de nous-mêmes. Le rangement dit quelque chose de nous qui ne s'épuise pas dans un système de classement qui nous révélerait directement, car les classements sont déjà «officiels», figés en quelque sorte, en tout cas bien plus stables que les critères qui semblent présider à notre rangement d'objets.

Cette situation d'exploration, presque de psychanalyse de nous-mêmes, nous la rencontrons rapidement dans cet exercice, car il s'agit en fait d'une tentative de se connaître soi-même et c'est une tâche qui n'est pas simple, car les classements n'épuisent pas les objets et leur possibilité de sens. On peut donc toujours découvrir

et se découvrir au travers les nombreux rapports qu'entretiennent les objets entre eux et avec nous-mêmes. Ceci n'est pas toujours facile à réaliser :

Comme les bibliothécaires borgésiens de Babel qui cherchent le livre qui leur donnera la clé de tous les autres, nous oscillons entre l'illusion de l'achevé et le vertige de l'insaisissable. (Perec, 1985, 42)

On pourrait dire de façon lapidaire que le rangement, c'est du classement qui n'a pas pour fonction première le repérage et même souvent carrément pas d'utilité (Perec 1985, 20). Le concept de *usability* du classement, cher à Boles, n'est certainement pas à l'avant-scène ici.

Les *principes* de rangement sont multiples. On range parfois en fonction de caractéristiques matérielles de l'objet : par format (beaux-livres, poches), par langue mais aussi par auteur, par genre, ou encore par sujet. La répartition dans l'espace est ainsi indissociable du classement. Le rangement est la matérialisation du classement et certaines de ses caractéristiques nous révèlent plus que d'autres, celles liées à nos attachements : par préférences, par type d'utilisation, par acquisition ou encore par plaisirs tactiles ou visuels même (voir Pérec 1985).

Les *fonctions* du rangement sont elles-mêmes multiples. Le manque d'espace détermine certainement nos choix mais aussi des considérations esthétiques, le besoin d'harmonie sinon de beauté, le besoin de se rassurer, de maîtriser notre environnement, de le rendre chaleureux. On parle même chez Sellen et Harper (2002) du rôle d'*emotional blanket* conféré au papier.

Le rangement est un rapport de nous-mêmes aux objets et aux espaces. Des considérations esthétiques, de décor, etc. peuvent nous amener au salon, des considérations pratiques amènent les livres au bureau ou à la chambre. La chambre, lieu intime, détermine un espace de rangement de choses intimes mais l'intimité est un rapport de nous à un espace et il est fort possible que nous déterminions que quelque chose de particulièrement intime soit plus convenablement conservé dans un autre lieu que nous jugeons intime par ailleurs (le petit coffre du salon par exemple).

On peut ainsi voir que le rangement porte différentes fonctions qui intéressent l'archiviste. Une fonction :

- de témoignage (notamment par le rangement par ordre de lecture et/ou d'acquisition des livres);
- de maximisation de l'espace utilisable;
- esthétique et de plaisir (rangement par couleur, grandeur, format, etc.);
- d'usage (bibliothèque « scientifique » versus bibliothèque de « plaisir »);
- de repérage;
- émotionnelle : (*emotional blanket* de Sellen et Harper) rendre un lieu plus chaleureux, dégageant une atmosphère appropriée au lieu.

Ces fonctions, on le voit se réalisent via certains critères de rangement qui semblent se dégager de l'analyse plutôt qu'être appliqués *a priori*. Le rangement, disposition d'objet, implique aussi dans sa réflexion, la notion d'espace de rangement. Les lieux, les espaces sont investis d'une charge symbolique et émotive qui en fait des

endroits privilégiés d'accueil de certains documents. Ainsi, les documents personnels, «patrimoniaux», ceux qui nous relient à nos souvenirs, à notre famille, qui sont pourtant nôtres, sont soigneusement rangés; hors de la vue mais dans une sorte de «coffret de sûreté affectif»: la maison familiale, la boîte de rangement personnelle, le coffre au trésor. Les documents «de travail», ceux en qui on investit notre avenir mais pas notre passé: dans le bureau, dans la bibliothèque «scientifique». Ceux qui n'ont plus d'usage mais qu'on doit tout de même garder, les mal-aimés: dans l'affreux classeur, loin des yeux eux aussi mais, par contre, loin du cœur.

Comme le dit Pérec «Les livres ne sont pas dispersés mais rassemblés». (1985, 35) Les espaces du rangement tombent aussi sous la loi des critères de rangement. Pourquoi ce lieu plutôt qu'un autre? Nous investissons ces territoires des mêmes fonctions que celles que nous avons répertoriées tantôt. Il n'y a pas de lieux particuliers «officiels» et convenus de rangement. On doit soutenir, avec Sellen et Harper, que le papier comporte des dimensions symboliques, financières ou interactionnelles. L'investissement personnel de nos espaces (symbolique), la fonction de ces espaces servant à se détendre ou travailler (interactionnel) et, finalement, le besoin et le manque d'espace semblent déterminer les choix d'espaces de rangement. C'est la somme de nos choix de répartition dans l'espace, et nos principes de rangement divers qui font en sorte qu'une bibliothèque comme un bureau possèdent une personnalité unique.

Le lieu détermine le rassemblement, l'objet et la fonction qu'on lui accorde (nous divertir, nous rassurer, nous rappeler, etc.) déterminent le principe de rangement et l'ensemble (notre bureau, notre salon, notre «bibliothèque») possède alors une charge symbolique. Cet espace, ce lieu est alors habité, il est nous. Le symbolisme du lieu de rangement est à trouver même dans la notion d'institution d'archives ou de bibliothèque. Si la constitution du fonds consiste à rassembler ce qui est déposé (Derrida 2001), ceci se passe en un lieu qui est toujours symbolique. Est-il possible de penser une institution d'archives sans ce lieu physique, symbolique et qui est, lui aussi, la matérialisation de quelque chose, celle de l'histoire qui se construit à la vitesse du fonds?

Ainsi, l'espace de rangement est avant tout une fonction: le centre d'archives, la bibliothèque (pour Derrida, un lieu de dépôt et de rassemblement), l'espace collaboratif, le cyberspace. Et on peut s'interroger avec Derrida sur l'identité et l'avenir de la Bibliothèque dans le monde Internet où nous avons à faire avec plus de livres interreliés entre eux et donc en même temps un seul grand livre.

Cette question est importante car tout espace est en même temps fonctionnel et symbolique et celui-ci détermine en partie les principes de notre rangement: lieux de travail, lieux de plaisir, lieux intimes, lieux de passage, lieux d'accueil et de socialisation qui sont investis, façonnés par nos usages. Le lieu détermine le rassemblement et lui donne une charge symbolique. Le rangement de documents, parce qu'il contribue à façonner ces espaces tout en étant en même temps critères de ces rangements, nous révèle aux autres plus que nous voulons parfois et selon des voies qui nous étonnent et donc nous dévoilent à nous-mêmes et parfois aux autres.

CONCLUSION

Face à ces objets matériels, face même à leur rassemblement et leur dispersion, devant tout ce que peuvent dire de nous-mêmes ces objets, que peut l'archiviste? Quels choix s'offrent à lui pour tenter de représenter la personne physique ou morale via les objets documentaires? Pensons à nos cartes d'affaires; on peut évidemment conserver les objets: tous les documents, un échantillonnage, un spécimen. On peut aussi tenter de les représenter: les photographier, les modéliser, les reproduire. Ou alors, on peut plus simplement les décrire, les documenter: leur forme, leur composition, leur organisation matérielle, leur rangement, leur ordre de classement. Il est possible de les montrer, de mettre en présence l'objet et le spectateur. On peut aussi raconter leur usage et leur usure, écrire une évocation de ces objets dans l'espace et le temps.

L'archiviste doit donc procéder à des choix de sélection et de traitement de ces objets en tenant compte de multiples contraintes de ressources et de temps. Il doit faire des choix de représentation. Que mettre en lumière? Comment l'exprimer? L'élégance des solutions à mettre en place afin de composer avec les besoins d'accès au contenu, les contraintes de ressources et de temps ainsi que les besoins de témoigner de la personne, tout ce qui est sans réponse formelle, théorique, constitue la composante *esthétique* du travail archivistique. C'est ce qui mène l'archiviste vers un «beau» fonds d'archives.

Plusieurs moyens sont ainsi à la disposition de l'archiviste afin qu'il puisse représenter cette personne physique ou morale. Évidemment, ce travail trouve sa limite dans la représentation que se fait l'archiviste de la personne en cause. L'archiviste, puisqu'il doit lire les documents, être sensible aux signes d'évocation de la personne, possède nécessairement une image de cette personne, elle doit être juste et elle doit être clairement exprimée: il s'agit de la composante fondamentalement éthique du travail archivistique.

Toutes ces stratégies sont des moyens d'expression de l'archiviste face à sa représentation du créateur du fonds, que ces documents soient papiers ou numériques. Dans les deux cas, ils sont matériels et occupent une place dans l'espace, qu'il soit virtuel ou non. La virtualité du numérique ne nous soustrait pas à la matérialité du fichier et à son occupation de l'espace.

À l'heure de la «dématisation» à tout crin, que conserver? La conservation totale du numérique, garder mémoire de tout comme ce pauvre Funes de Borges (1956) ne permet pas de déterminer ce qui doit être représenté car plus rien ni personne n'a de valeur particulière et il n'existe pas de classement universel qui permettrait de représenter à coup sûr chaque personne qui traverse notre mémoire. Nous ne pouvons qu'appeler à une étude plus systématique du pouvoir évocateur de l'objet documentaire et des espaces qu'il occupe afin de mieux servir le travail archivistique de représentation. Après tout, l'objet documentaire est le seul matériau dont dispose l'archiviste pour réaliser sa tâche. À défaut d'un guide plus systématique offert par de telles perspectives sur l'objet documentaire, ce qui reste à l'archiviste c'est alors son sens éthique et esthétique pour tenter la conservation et la représentation.

Sylvain Senécal conseiller en gestion du savoir-faire et des compétences
chez Hydro-Québec.

NOTE

1. Y a-t-il de la place pour l'archiviste dans ce qu'on considère être des œuvres collectives ou encore communes? Cette question est importante car elle traite de la possibilité de prendre en charge ou non les nouveaux phénomènes collaboratifs dans le monde du web. En effet, différents phénomènes de travail collaboratif en réseau (les wikis, les listes de discussions, les groupes collaboratifs éphémères) sont de plus en plus présents sur le Web. La capacité de l'archivistique à les prendre en compte repose entre autres sur un retour au fondement même du travail de représentation archivistique. Le fonds d'archives tel qu'actuellement spécifié au travers, notamment, du texte

de Duchein sur le principe de provenance (1977), ne peut prendre en considération de tels phénomènes car l'essence même de ce concept repose sur un principe de provenance mis à mal par le Web. Cette provenance peut avoir été considérée comme matérielle à un certain moment. Elle est maintenant plus intellectuelle (un agent historique, doué d'une volonté propre, possédant un organigramme, etc.) Dans l'un ou l'autre cas, la notion de réseau semble prendre le pas sur celle de personne, d'organisme. Même un document peut maintenant être physiquement réparti et échangé entre des entités elles-mêmes polymorphes et réparties.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. 1999. *Consultation externe sur les critères de conservation et d'élimination de documents originaux des ANQ après numérisation*. Québec, Direction des Systèmes et des technologies de l'information.
- BAKER, Nicholson. 1996. Discards In *The Size of Thoughts*. New York, Vintage Books, pp. 125-181.
- BAKER, Nicholson. 2004. Une partie de fiches en l'air In *La taille des pensées*, Paris, Christian Bourgeois, 10/18.
- BOLES, Frank. 1982. Disrespecting Original Order, *American Archivist*, vol 45, no 1, winter, pp. 26-32.
- BORGES, Jorge Luis. 1956. (1983). La bibliothèque de Babel, In *Fictions*. Paris, Gallimard, Folio. pp. 71-81.
- BORGES, Jorge Luis. 1956. (1983). Funes ou la mémoire, In *Fictions*. Paris, Gallimard, Folio. pp. 109-118.
- BUSTARRET, C. 1999. L'énigme de l'Extra-Strong, In *Pouvoirs du papier. Les Cahiers de médiologie*, no 4.
- DERRIDA, Jacques. 2001. Le livre à venir In *Papier Machine*, Paris, Galilée, pp. 15-31.
- DUCHEIN, Michel. 1977. Le respect des fonds en archivistique : principes, théoriques et problèmes pratiques. *Gazette des Archives* 2, no 97 : 71-96.
- JACKSON, H.J. 2001. Book Use or Abuse In *Marginalia. Readers Writing in Books*, New Haven, Yale University Press, pp. 234-258.
- KISSEL, E. 1999. Pour une éthique du papier, In *Pouvoirs du papier. Les Cahiers de médiologie*, no 4.

- NATIONAL ARCHIVES AND RECORDS SERVICE. 1982. The Concept of Intrinsic Value, *Abbey Newsletter*, Octobre. <http://cool.conservation-us.org/byorg/abbey/an/an06/an06-5/an06-511.html> (accédé le 19 novembre 2013)
- OGDEN, Barclay. 1989. On the Preservation of Books and Documents In Original Form. Octobre In *Abbey Newsletter* <http://cool.conservation-us.org/byauth/ogden/origform.html> (accédé le 19 novembre 2013)
- PEREC, Georges. 1985. *Penser/classer*. Paris, Seuil.
- PETROSKI, Harry. 2000. *The Book on the Bookshelf*, New York, Vintage Books.
- PRÉVOST, M.-L. 1999. Écrit sur une page blanche, In *Pouvoirs du papier. Les Cahiers de médiologie*, no 4.
- SELLEN, Abigail J. et Richard H.R. HARPER. 2002. *The Myth of the Paperless Office*, Cambridge Mass, London, The MIT Press.
- WALKER, R. Gay. 1987. The Book as Object, *Abbey Newsletter*. Vol. 11, no 1, janvier.